

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAC 611** Subvention (3.000 euros) à l'association Ombelle.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Ombelle ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Ombelle, 189 rue Saint Denis (2e), pour son projet « Fredo ». 2017-08557 ; 164681.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 3.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 sur la nature 65748, rubrique 3121.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**